RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES ARRONDISSEMENT DE ST-GERMAIN-EN-LAYE CANTON D'AUBERGENVILLE
MAIRIE DE BAZEMONT
3, rue d'Aulnay - 78580 Bazemont - Tél.: 01 30 90 83 14 - Fax : 01 34 75 16 12
E-mail : mairie.bazemont@orange.fr - **Site internet : www.bazemont.fr**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
06 octobre 2026

Présents (16) : Mme Huser, Mr Balot, Mr Crespin, Mme Lemaire, Mr Nigon, Mr Hetzel, Mme Huchette-Jaulin, Mme Malheu, Mme Fontaine, Mme Lorenzo, Mme Servais-Mousty, Mr Chretien, Mr Duquesne, Mr Cachelou, Mr Ficholle, Mme Rivet

Absents (4) : Mr de Kergunic (pouvoir Martine Lemaire), Mr Caffin (pouvoir), Mme Blaize (pouvoir Sandrine Huser), Mme Servais-Mousty (pouvoir Marie Huchette)

Ordre du jour

I. Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de séance: Mme Clara Lorenzo

II. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 08/09/2026

Le procès-verbal du 08 septembre 2026 sera adopté lors du prochain conseil municipal le 10 novembre 2026.

III. Informations générales :

- **Isolation thermique façade école primaire et salle du Cèdre**

Les devis relatifs à l'isolation thermique par l'extérieur des façades de l'école et de la salle du Cèdre, établis en 2022 pour des montants respectifs d'environ 40 000 € et 20 000 €, doivent être actualisés. Une demande de réactualisation a été engagée auprès d'une entreprise déjà consultée. Ces nouveaux chiffrages permettront de préciser les enveloppes budgétaires nécessaires à la préparation du budget d'investissement.
D'autres travaux d'amélioration énergétique sont également à l'étude, notamment le remplacement d'une vingtaine de fenêtres en simple vitrage au premier étage du bâtiment scolaire ainsi que l'isolation des combles.

- **Ancienne cantine scolaire et évolution des espaces**

Deux devis ont été obtenus pour la pose d'une cloison permettant de diviser l'ancienne cantine en deux espaces distincts, susceptibles d'accueillir une salle de classe et un espace périscolaire. Le premier devis s'élève à environ 9 000 €, tandis que le second, comprenant également les travaux de peinture, atteint environ 15 000 €.
Aucune décision définitive ne sera prise avant que la destination future du bâtiment ait été arrêtée.
Une étude de faisabilité réalisée en 2021-2022, parallèlement au projet de construction du nouveau restaurant scolaire, a été retrouvée. Elle présente plusieurs possibilités de réaménagement de

l'ancienne cantine, notamment la création d'une salle de classe et d'espaces complémentaires, et pourra servir de base aux réflexions à venir.
Les élus soulignent la nécessité de préserver des espaces adaptés aux besoins du personnel intervenant dans les locaux, notamment en matière de vestiaires et de sanitaires.
La possibilité de déplacer une classe actuellement située sous les combles vers un espace moins exposé aux fortes chaleurs est également évoquée. Une étude de l'isolation des combles permettra de préciser les solutions envisageables afin d'améliorer le confort thermique des salles de classe.
Il est convenu que ces différents scénarios seront examinés en commission des travaux, avant d'être approfondis dans le cadre d'un groupe de travail consacré à l'organisation et à l'aménagement global de l'école. Celui-ci pourrait associer des représentants des commissions travaux et finances, ainsi que, si nécessaire, d'autres commissions concernées.

- **Réaménagement de la cour et plan canicule**

Les échanges portent sur le projet de réaménagement de la cour de l'école, qui doit notamment répondre aux enjeux de confort des enfants lors des périodes de fortes chaleurs.
Le projet envisagé comprend plusieurs aménagements : la création d'un préau, l'installation éventuelle d'un bâtiment préfabriqué, la réfection des revêtements de sol et la végétalisation de certains espaces, avec la création de zones paysagères et d'espaces de jeux.
Le préau permettrait de protéger les enfants du soleil et des intempéries. Plusieurs caractéristiques techniques restent à étudier, notamment ses dimensions, son implantation dans la cour, sa résistance aux intempéries et la gestion des eaux pluviales.
La récupération des eaux de pluie pourrait être intégrée au projet, au moyen d'une cuve ou d'un dispositif adapté au revêtement retenu. Les possibilités de financement, notamment auprès de l'Agence de l'eau, devront être étudiées.
Concernant le bâtiment préfabriqué envisagé, un descriptif technique détaillé a été transmis par une entreprise. Le coût indicatif présenté en séance est de l'ordre de 300 000 € HT, soit environ 360 000 € TTC, sous réserve de confirmation du montant et du périmètre exact de la prestation. Les raccordements aux réseaux, notamment électriques, d'eau potable et d'assainissement, devront également être étudiés.
Une rencontre avec le concessionnaire des réseaux est prévue afin de vérifier les possibilités de raccordement. Les démarches administratives nécessaires, notamment en matière d'urbanisme et de consultation des services compétents, restent à préciser.
Les élus examinent également les possibilités de simplifier la conduite du projet, notamment en confiant certaines prestations aux entreprises concernées, tout en veillant au respect des obligations réglementaires et à la bonne réalisation des travaux.

- **Financement et calendrier**

Le coût global du projet de réaménagement de la cour et des équipements associés nécessite une nouvelle analyse financière. Les estimations antérieures, réalisées avec l'appui d'Ingénierie, devront être rapprochées des devis actualisés et des financements susceptibles d'être obtenus.
Les capacités d'investissement de la commune restent contraintes, notamment en raison du poids financier du nouveau restaurant scolaire et des subventions encore attendues pour cette opération.
Les élus souhaitent étudier la possibilité de présenter un projet global aux partenaires institutionnels, puis d'échelonner sa réalisation sur plusieurs exercices budgétaires. Les dispositifs de financement mobilisables, notamment dans le cadre d'un contrat rural et des fonds de concours de la communauté de communes, devront être examinés en fonction de la nature des travaux.
Le calendrier définitif reste à déterminer. Il devra tenir compte des délais de constitution des dossiers de subvention, des autorisations administratives et des contraintes liées au maintien des activités scolaires pendant les travaux.

- **Point sur les Finances**

Un point est présenté sur l'exécution budgétaire au 30 septembre, à la fin du troisième trimestre.

- **Budget de fonctionnement**

Le taux global d'exécution des dépenses de fonctionnement s'élève à 57,8 %, alors que trois quarts de l'année se sont écoulés. Les charges à caractère général présentent un taux d'exécution de 56,3 %. Ces données témoignent d'un rythme de dépenses inférieur aux prévisions budgétaires à ce stade de l'exercice.
Le taux global d'exécution des recettes de fonctionnement est d'environ 70 %. Certaines recettes restent en attente de perception, tandis que le résultat de fonctionnement reporté ne sera intégré qu'à la clôture de l'exercice.
À la date de présentation, l'écart entre les recettes et les dépenses fait apparaître un solde positif d'environ 252 000 €. Le résultat annuel initialement prévu étant de l'ordre de 292 000 €, son niveau définitif dépendra notamment des dépenses engagées au cours du dernier trimestre et de l'encaissement des recettes attendues.
Dans l'ensemble, la situation du budget de fonctionnement est jugée satisfaisante à ce stade de l'exercice.

- **Budget d'investissement et subventions**

La situation de l'investissement demeure plus délicate en raison du décalage entre le paiement des dépenses engagées, notamment pour la construction du restaurant scolaire, et la perception des subventions correspondantes.
Au moment de la réunion, trois des dix lots du chantier du restaurant scolaire sont soldés. Le lot relatif aux menuiseries extérieures présente notamment un retard de règlement : environ 46 à 47 % du montant total de la facture auraient été réglés. Le suivi de ce dossier se poursuit avec l'architecte afin de permettre sa clôture.
Le décalage de trésorerie entre les dépenses d'investissement et les recettes attendues est estimé à environ 700 000 €. Par ailleurs, près de 150 000 € de subventions restent à percevoir, notamment au titre du restaurant scolaire et d'autres opérations communales.
Les démarches nécessaires seront poursuivies auprès des organismes financeurs afin d'obtenir le versement des sommes attendues. Certaines subventions ne pourront toutefois être sollicitées qu'une fois les travaux concernés achevés et les dossiers finalisés. Une partie des versements pourrait ainsi être reportée à 2027.
La trésorerie communale permet actuellement de faire face à cette situation. Le suivi des encaissements et du calendrier de versement des subventions demeure néanmoins un point de vigilance pour les prochains mois.

- **Site internet**

Plusieurs propositions de prestataires ont été étudiées dans le cadre du projet de refonte du site internet communal.
Dès le lancement de la consultation, la commune a privilégié des solutions reposant sur un système de gestion de contenu (CMS) open source. Ce choix vise à garantir une plus grande souplesse d'utilisation et à faciliter la portabilité du site, afin de permettre à la commune de changer de prestataire sans devoir reconstruire intégralement son site internet.
Sur les cinq propositions initialement retenues, deux prestataires, Couleur du Zèbre et Stratis, ont été sélectionnés pour approfondir l'étude. Leurs offres ont été jugées les plus pertinentes au regard des besoins exprimés et restent dans l'enveloppe budgétaire prévue, avec des montants inférieurs à 15 000 €.
Des visioconférences doivent être organisées avec ces deux prestataires afin de leur présenter les questions préparées en amont par la commission et de leur permettre de réaliser une démonstration de leurs solutions. Ces échanges permettront d'apprécier les fonctionnalités proposées et de vérifier leur adéquation avec les attentes de la commune.
D'autres prestataires pourraient éventuellement être envisagés comme solutions alternatives, mais ne constituent pas, à ce stade, les choix prioritaires.
Sous réserve de l'issue des échanges et de la sélection définitive du prestataire, une première étape de travail sur la maquette du futur site pourrait débuter à la fin du mois d'octobre.

IV. Délibérations

N°58/2026 - Objet : Prise en charge financière, modalités de règlement et plan de financement du projet de classe découverte à Londres – École Communale La Fraternelle

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de séjour scolaire à Londres prévu du 15 au 18 mars 2027 pour un groupe de 24 élèves et 3 adultes, dont le devis total s'élève à 16 704,00 € TTC,
Considérant l'intérêt pédagogique, culturel et linguistique de ce voyage pour les enfants de la commune,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité avec 16 voix pour et 1 abstention :
Article 1 : D'approuver l'organisation du projet de classe découverte à Londres et de valider le montant global du devis s'élevant à 16 704 € TTC pour 24 élèves et 3 adultes.
Article 2 : De valider le principe de gestion financière selon lequel la commune règle directement la facture globale au prestataire, puis se fait rembourser au fur et à mesure par les différents partenaires.
Article 3 : De fixer la participation financière de la commune à 140 € par élève.
Article 4 : D'acter le plan de financement du reste à charge et les participations croisées :

- Une participation de l'association APEB
- Des participations financières demandées aux familles.
- Le cas échéant, les fonds récoltés auprès des entreprises et donateurs via la plateforme officielle « La Trousse à Projets ».

Article 5 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier et à émettre les titres de recettes nécessaires au recouvrement des participations.
Article 6 : D'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

Adopté (une abstention).

N°59/2026 - Objet : Fixation d'un tarif pour l'occupation ponctuelle des salles communales par des professionnels (cas de l'auto-entreprise Navaya Yoga) – Autorisation de signature de la convention

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune a été saisie d'une demande émanant de Madame Alexandra Lepercq (entreprise individuelle « Navaya Yoga By Alexandra ») souhaitant utiliser ponctuellement la Salle de la Comédie pour y dispenser des séances de yoga sur chaise destinées aux habitants et aux seniors de la commune.
Il est rappelé que toute mise à disposition du domaine communal à un professionnel à titre onéreux nécessite une tarification fixée par délibération, afin de se conformer aux règles de gestion du domaine public ou privé.
Afin de répondre à cette demande ponctuelle, il est proposé de fixer le tarif de location de la salle à 5,00 € pour un créneau de 2 heures, et d'habiliter le Maire à signer la convention correspondante.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 15 voix pour et 2 abstentions :

1. APPROUVE la mise à disposition ponctuelle de la Salle de la Comédie au profit de l'auto-entrepreneur « Navaya Yoga By Alexandra » pour l'exercice de son activité.

2. FIXE le tarif d'occupation professionnelle pour cette activité à 5,00 € pour une durée de 2 heures.

3. PREND ACTE de la transmission des pièces justificatives obligatoires (immatriculation et attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle).

4. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire et ponctuelle à intervenir avec Madame Alexandra Lepercq.

5. DIT que la recette sera encaissée par la régie de recettes communale et imputée au budget.

Adopté (deux abstentions).

N°60/2026 - Remboursement des dépenses effectuées pour le compte de la commune
Brigitte Malheu a dû avancer la somme de 17.98 € pour l'achat de fournitures pour Octobre Rose
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE le remboursement de la somme susmentionnée

Adopté à l'unanimité.

N°61/2026 - Sorties club ado – participations par enfants
Vu les sorties organisées par le Club Ado

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
FIXE le montant de la participation par enfant pour la sortie « Feel jump » du 28/10/2026 à 10€50
FIXE le montant de la participation par enfant pour la sortie « Parc Asterix » du 30/10/2026 à 42€00

Adopté à l'unanimité.

V. Compte rendu des Présidents des Commissions Communales, Intercommunales et des Délégués aux syndicats

Commission Finances :
La prochaine réunion de la commission des finances est prévue le lendemain du conseil municipal. Les travaux de la commission devront notamment permettre de poursuivre la préparation des arbitrages budgétaires, en tenant compte des projets communaux et des contraintes financières évoquées précédemment.

CCAS :
La commune organise une marche dans le cadre d'Octobre Rose le dimanche suivant le conseil municipal. Les élus sont invités à participer à l'installation dès 8 h 45, notamment pour la préparation de l'accueil et des éléments de décoration.

Les personnes qui le souhaitent pourront également apporter des gâteaux faits maison. À l'issue de la balade, la mairie offrira le verre de l'amitié aux participants.

Dans le cadre de la Semaine bleue, une sortie organisée par la communauté de communes s'est tenue à Saint-Nom-la-Bretèche. Une habitante de Bazemont a notamment pu y participer grâce à un accompagnement organisé par la commune. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de favoriser les sorties et de lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Une participation à l'assemblée générale de l'ADMR de Maule a permis d'échanger avec des représentants de la structure intervenant sur le territoire communal. Un contact sera repris afin de connaître plus précisément le nombre de personnes de Bazemont bénéficiant de ses services.
L'activité de l'ADMR de Maule est décrite comme relativement stable par rapport à l'année précédente, malgré une concurrence accrue entre les structures de services à domicile.

Commission Environnement :
Une matinée citoyenne de nettoyage des abords du lavoir et de la voie attenante est prévue le samedi suivant le conseil municipal.
Par ailleurs, la communauté de communes prévoit l'installation de panneaux d'information dans le cadre du dispositif Écogardes. L'emplacement du lavoir a été proposé, notamment en raison de sa situation sur le GR26. Les panneaux devraient présenter un historique du lieu ainsi qu'un espace destiné à des informations communales, selon des modalités qui restent à préciser.
La commune doit confirmer l'emplacement retenu afin de permettre la finalisation des maquettes et le lancement de la fabrication. Un travail historique pourra être engagé, en s'appuyant notamment sur les recherches déjà réalisées concernant les chemins et les balades du territoire.
La commission évoque également la situation des anciennes carrières situées le long du chemin des Carrières. Des échanges sont en cours avec les services compétents, notamment la Direction départementale des territoires des Yvelines et les services régionaux, au sujet de la protection des chauves-souris présentes dans ce secteur.

Un recensement des propriétaires des parcelles concernées est engagé afin de disposer d'une meilleure connaissance foncière du site et de son état. Les démarches se poursuivront en lien avec les services concernés.

Commission Communication Intercommunale :
Plusieurs sujets ont été abordés lors de la dernière réunion de la commission communication intercommunale.

La préparation de la lettre d'information de la communauté de communes se poursuit. À cette occasion, il a été proposé de relayer le témoignage d'un habitant de Bazemont ayant accueilli un étudiant durant l'été dans le cadre du dispositif évoqué en séance.
Le calendrier de collecte des déchets doit également être retravaillé afin d'en améliorer la lisibilité, à la suite de retours d'habitants faisant état de difficultés de compréhension.
La communauté de communes travaille par ailleurs à la refonte de son site internet. Le prestataire Egami Création est envisagé, son offre semblant correspondre aux besoins identifiés et à l'enveloppe financière prévue. Une réflexion sur une éventuelle mutualisation avec d'autres communes souhaitant également renouveler leur site internet est en cours.
Un groupe de travail doit également étudier la réalisation d'une vidéo promotionnelle présentant l'ensemble des communes du territoire.
La dématérialisation des actes a également été abordée, avec la présentation à venir d'un logiciel dédié au secrétariat.
Concernant le développement économique et la communication locale, un projet de guide du commerce local est en réflexion. La commission économique sera chargée de poursuivre ce travail.
Les élus sont par ailleurs informés de la tenue des rencontres économiques du territoire le 13 octobre, de 10 h à 16 h, à la Briqueterie. Cet événement réunira notamment des entrepreneurs, commerçants, acteurs économiques et élus.

Enfin, la communauté de communes envisage de faire évoluer son logo.

Commission Éducation et Jeunesse :

- **Étude surveillée**

En l'absence d'enseignant volontaire pour assurer l'étude surveillée cette année, la commission souhaite poursuivre la réflexion afin de pouvoir proposer ce service aux familles. Plusieurs possibilités seront étudiées, notamment le recours au bénévolat, la mise en place d'un contrat ou un partenariat avec une association. La possibilité de passer par l'association du Gothique est notamment évoquée.

- **Sécurité aux abords de l'école**

La commission souhaite également examiner les aménagements possibles pour améliorer la visibilité et la sécurité du passage piéton emprunté par les élèves, notamment lors des déplacements scolaires.

Plusieurs pistes sont évoquées : amélioration de la signalétique, mise en valeur du passage piéton et réexamen de l'emplacement des panneaux avertissant de la traversée d'enfants. Le sujet sera transmis à la commission Travaux, Sécurité, Circulation et Voirie pour étude.

- **Arbre de naissance**

La possibilité d'organiser une initiative autour d'un arbre de naissance est également évoquée. Les arbres ayant déjà été plantés, les modalités et le calendrier d'une éventuelle manifestation restent à définir.

Commission Communication et Information :

La commission poursuit la préparation du journal communal, dont la prochaine édition est envisagée pour novembre. Une double page sera consacrée à la rentrée scolaire, avec notamment un retour sur l'inauguration du restaurant scolaire. Un dossier sera également consacré aux 60 ans du Gothique.

- **Guide pratique communal**

La question de la mise à jour du guide pratique est abordée à la suite d'une remarque portant sur la possibilité d'y faire figurer les autoentrepreneurs de la commune.
Plutôt que de publier une liste exhaustive dans le document imprimé, la commission envisage d'ajouter un lien vers le site internet communal permettant de consulter les informations actualisées.
Une mise à jour régulière, au moins deux fois par an et avant chaque nouvelle édition du guide, serait nécessaire.
Un échange avec le prestataire chargé de la publication sera organisé afin de préciser les possibilités techniques et financières. Il est également souligné que le guide devrait être transmis suffisamment tôt aux élus pour leur permettre de le relire et de signaler les informations obsolètes, notamment les coordonnées des professionnels et les services proposés.

- **Agenda partagé et balades numériques**

La commission souhaite reprendre la réflexion sur la mise en place d'un agenda partagé, en lien avec la commission Numérique. Cet outil permettrait de mieux diffuser les dates des réunions et des conseils municipaux.
Le format des balades numériques doit également être réexaminé, notamment en raison des contraintes liées au téléchargement de l'application nécessaire à leur consultation. Une réflexion pourrait être menée en lien avec le futur site internet communal afin de faciliter l'accès aux contenus.

- **Guides destinés aux nouveaux habitants**

La possibilité d'acquérir des guides du Routard pour les offrir aux nouveaux habitants est présentée.
Un devis portant sur quinze exemplaires a été reçu, pour un montant total d'environ 150 €. La proposition est soumise aux élus. Une commande complémentaire pourrait également être envisagée pour les membres du conseil municipal qui souhaiteraient en disposer.
Il est rappelé que ces guides ont vocation à être offerts et ne sont pas destinés à la vente en mairie.
Le fascicule communal « Bazemont, un village qui vaut le détour » demeure le seul document de ce type proposé à la vente par la commune.

VI. Questions diverses

Difficultés liées à la desserte en bus des établissements scolaires

Les élus sont alertés sur les difficultés rencontrées par plusieurs élèves empruntant la ligne de bus assurant la desserte de Bazemont et reliant notamment Verneuil-sur-Seine.

Il est signalé que le bus du matin est régulièrement en retard et que sa fréquentation a augmenté, notamment en raison de l'utilisation de cette ligne par des lycéens d'Aubergenville. Une habitante a contacté la compagnie de transport, qui lui aurait indiqué que la commune devait solliciter une adaptation du service.
Le parcours comprend de nombreux arrêts sur le territoire et dans les communes desservies, ce qui peut contribuer aux retards constatés. Des élus indiquent que ces retards se produisent de manière récurrente et pénalisent les élèves dans leurs déplacements vers les établissements scolaires.
La question de la capacité du véhicule est également soulevée, certains élèves ne disposant pas toujours d'une place assise. Il est rappelé que les conditions de transport peuvent différer selon qu'il s'agit d'un service scolaire dédié ou d'une ligne régulière.
Les responsabilités respectives de la commune, de l'autorité organisatrice des mobilités, du syndicat compétent et des établissements scolaires doivent être clarifiées. Les échanges rappellent notamment qu'une modification des horaires des établissements a déjà été évoquée afin de limiter la concentration des arrivées à une même heure, sans qu'aucune solution ait été retenue à ce stade.
Les élus souhaitent que la commune soit associée aux échanges concernant l'évolution de l'offre de transport, afin que les besoins des élèves de Bazemont soient pris en compte. L'augmentation attendue du nombre d'enfants scolarisés dans les prochaines années, ainsi que les projets de construction dans le secteur, pourraient accentuer les difficultés.
Il est convenu de vérifier auprès de l'autorité compétente l'organisme responsable de la ligne concernée, puis de transmettre les éléments nécessaires afin qu'une étude de la situation puisse être engagée.

VII. Date du prochain Conseil Municipal

Mardi 10 novembre 2026 à 20h15

La séance est levée à 23h05.